

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-234 DU 09 JUIN 2009

portant ratification de la convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes adoptée à Abuja, le 14 juin 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2009-14 du 26 mai 2009 portant autorisation de ratification de la convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes adoptée à Abuja, le 14 juin 2006.
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est ratifié, la convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes adoptée à Abuja, le 14 juin 2006 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat, Chargé de
la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOUZOU

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Armand ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 – MECDN 4 – MAEIAFBE 4 – MISP 4 – AUTRES MINISTÈRES 27 – DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 – DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGAA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1 JO 1 –.